

**RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY
DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE D'INGÉNIEUR TERRITORIAL
SESSION 2015**

CONTEXTE

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique est le seul organisateur pour l'inter région Grand Ouest. Celle-ci comprend 14 départements : Calvados, Côtes d'Armor, Eure, Finistère, Ille et Vilaine, Loire-Atlantique, Maine et Loire, Manche, Mayenne, Morbihan, Orne, Sarthe, Seine-Maritime, Vendée.

La date d'organisation du concours d'ingénieur territorial est nationale. Les sujets sont également nationaux.

Afin d'harmoniser les règles d'organisation des concours, et notamment d'examen des conditions d'admission à concourir, tous les Centres de Gestion organisateurs ont poursuivi leurs travaux concertés au sein d'un groupe de travail en lien avec la Commission de reconnaissance des équivalences de diplôme (RED) et de l'expérience professionnelle (REP) placée auprès du CNFPT.

Le concours externe a été organisé en 2010, 2011, 2012, 2013 et 2015.

Le concours interne, quant à lui, a été organisé en 2011, 2013 et 2015.

La périodicité est désormais de 2 ans, en alternance avec l'examen professionnel.

Calendrier des concours pour le CDG 44 :

Arrêté d'ouverture	24 novembre 2014
Période d'inscription	du 27 janvier au 18 février 2015
Date limite de dépôt des dossiers	26 février 2015
Épreuves écrites d'admissibilité	17 et 18 juin 2015
Jury d'admissibilité	18 septembre 2015
Épreuves orales d'admission	du 2 au 5 novembre 2015
Jury d'admission	6 novembre 2015
Résultats admission	9 novembre 2015
Liste d'aptitude	À partir du 23 novembre 2015

I. CONCOURS EXTERNE

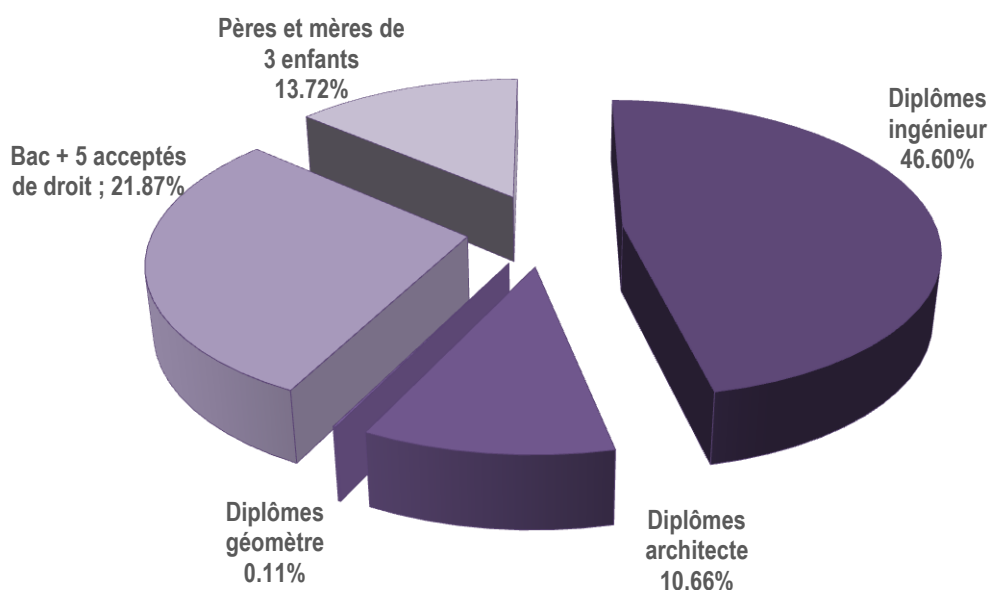
1) INSCRIPTIONS

Le concours externe est ouvert, pour 75 % au moins des postes à pourvoir, aux candidats titulaires :

- d'un diplôme d'ingénieur habilité par l'État après avis de la Commission des titres d'ingénieurs selon les modalités prévues aux articles L. 642-1 à L.642-4 du code de l'éducation susvisé,
- ou d'un diplôme d'architecte délivré en application de la loi du 3 janvier 1977 susvisée,
- ou d'un diplôme de géomètre-expert délivré par l'État,
- ou d'un titre ou diplôme délivré par l'État d'un niveau équivalent ou supérieur à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, en lien avec l'une des spécialités mentionnées à l'article 4 du décret n°90-722 du 8 août 1990 modifié et sanctionnant une formation à caractère scientifique ou technique.

Cette condition de diplôme devait être justifiée au plus tard le 1^{er} jour des épreuves écrites, soit le 17 juin 2015.

Voici la répartition des dossiers acceptés, en fonction des diplômes :



Commission d'équivalence : REP / RED du CNFPT :

- 152 candidats (soit 13 % des dossiers reçus) ont été orientés vers la commission, afin que celle-ci statue sur le caractère scientifique et / ou technique des diplômes, et le cas échéant sur l'expérience des candidats.
- 62 candidats avaient saisi la commission avant le début des inscriptions.
- 53 candidats ont fourni une décision favorable de la commission (délivrée avant le début des inscriptions).

Aussi, 214 candidats ont été admis à concourir sous réserve de fournir la décision favorable de la commission, au plus tard le 17 juin 2015.

Les candidats au concours externe pouvaient également s'inscrire à une épreuve facultative de langue étrangère (anglais, espagnol, allemand, italien, néerlandais, grec moderne, portugais, arabe moderne, russe).

Ci-dessous la répartition des inscrits à cette épreuve :

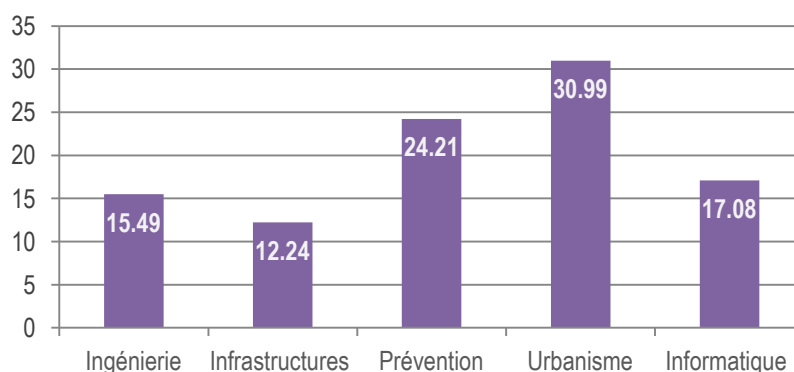
LANGUE	INSCRITS
Anglais	583
Espagnol	65
Allemand	12
Italien	9
Néerlandais	1
Grec moderne	1
Portugais	4
Arabe moderne	5
TOTAL	680
% des dossiers reçus	58.32 %

2) STATISTIQUES

a. Répartition des postes et des inscrits :

SPÉCIALITÉ	POSTES	DOSSIER REÇUS	ADMIS À CONCOURIR *
Ingénierie, gestion technique et architecture	21	177	176
Infrastructures et réseaux	28	140	139
Prévention et gestion des risques	30	284	275
Urbanisme, aménagement et paysages	27	363	352
Informatique et systèmes d'information	33	202	194
TOTAL	139	1166	1136

Répartition des admis à concourir * par spécialité, en %



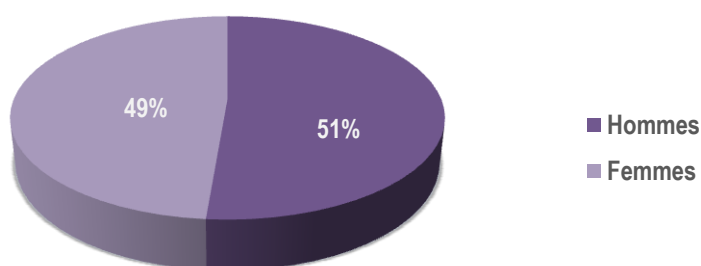
* Y compris les candidats admis à concourir sous réserve de compléter leur dossier au plus tard le 17 juin 2015.

b. Provenance des candidats admis à concourir * :

Candidats provenant du Grand Ouest (Bretagne, Pays de la Loire, Normandie)	904	79.58 %
Candidats provenant d'autres régions	232	20.42 %

* Y compris les candidats admis à concourir sous réserve de compléter leur dossier au plus tard le 17 juin 2015.

c. Sexe des candidats admis à concourir * :



* Y compris les candidats admis à concourir sous réserve de compléter leur dossier au plus tard le 17 juin 2015.

d. Présents / absents

SPÉCIALITÉ	PRÉSENTS	ABSENTS	TAUX D'ABSENTÉISME
Ingénierie, gestion technique et architecture	117	59	33.52 %
Infrastructures et réseaux	100	39	28.06 %
Prévention et gestion des risques	173	102	37.10 %
Urbanisme, aménagement et paysages	188	164	46.60 %
Informatique et systèmes d'information	123	71	36.60 %
TOTAL	701	435	38.29 %

3) LE NIVEAU DES CANDIDATS À L'ÉCRIT

Les candidats subissent une seule épreuve écrite d'admissibilité.

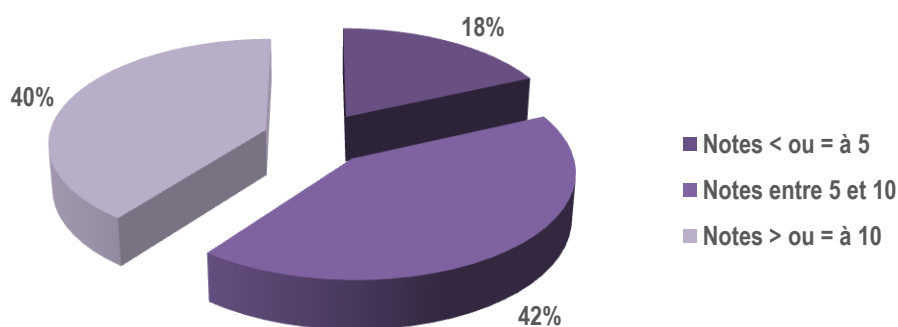
Elle consiste, à partir de l'analyse d'un dossier remis au candidat, en la rédaction d'une note tenant compte du contexte technique, économique ou juridique lié à ce dossier. Celui-ci porte sur l'une des spécialités ouvertes au concours et choisie par le candidat lors de son inscription (durée : 5h ; coefficient 5).

Il convient de souligner que cette épreuve "pèse le même poids" dans la réussite au concours que l'unique épreuve obligatoire d'admission, une épreuve orale d'entretien d'une durée de quarante minutes, également affectée d'un coefficient 5.

L'épreuve écrite est nationalement cadrée comme une **note avec propositions**, la note étant évaluée sur 8 points et les propositions sur 12 points.

SPÉCIALITÉ	PRÉSENTS	ÉVENTAIL DES NOTES	NOTES < 5 *	NOTES > OU = À 10	MOYENNE
Ingénierie, gestion technique et architecture	117	0 à 16.50	49	20	5.95
Infrastructures et réseaux	100	2 à 18.25	7	60	10.94
Prévention et gestion des risques	173	0 à 16	25	78	9.17
Urbanisme, aménagement et paysages	188	0 à 17	33	72	8.69
Informatique et systèmes d'information	123	0 à 15.25	14	48	9
TOTAL	701	0 à 18.25	128	278	8.75
* note éliminatoire			18.26 %	39.66 %	

De grandes disparités existent entre les 5 spécialités, les moyennes allant de 5.95 à 10.94 sur 20 (soit près de 5 points d'écart entre la meilleure moyenne et la plus faible).



Quelques conseils des correcteurs :

- Entretenir sa culture professionnelle en se formant, en se documentant, en échangeant,
- Connaître son environnement professionnel,
- Sortir du système scolaire et mettre en avant le savoir professionnel,
- Développer une stratégie claire pour les propositions,
- Mieux gérer le temps : limiter le temps de lecture du dossier, et mieux répartir le rendu : éviter de passer trop de temps sur la note à 8 pts et pas assez sur les propositions à 12 pts,
- Soigner la rédaction,
- S'entraîner à analyser rapidement les documents et en retirer l'essentiel en rapport avec la demande,
- Proposer une réponse adaptée au sujet et non pas des solutions types retenues lors de formations,
- Bien maîtriser la conduite de projet.

4) L'ADMISSIBILITÉ DES CANDIDATS

a. Les signes distinctifs pouvant entraîner une rupture d'anonymat

Cette année, aucune copie n'a fait l'objet d'un signalement au jury pour rupture d'anonymat.

Pour rappel, est considéré comme un signe distinctif : l'utilisation d'un stylo d'une autre couleur que le bleu ou le noir ; l'utilisation de fluo ; la mention d'un nom, prénom ou d'une collectivité, même fictifs ; le numéro de candidat ; la signature de la copie ou tout autre élément permettant d'identifier clairement le candidat.

b. Les seuils d'admissibilité

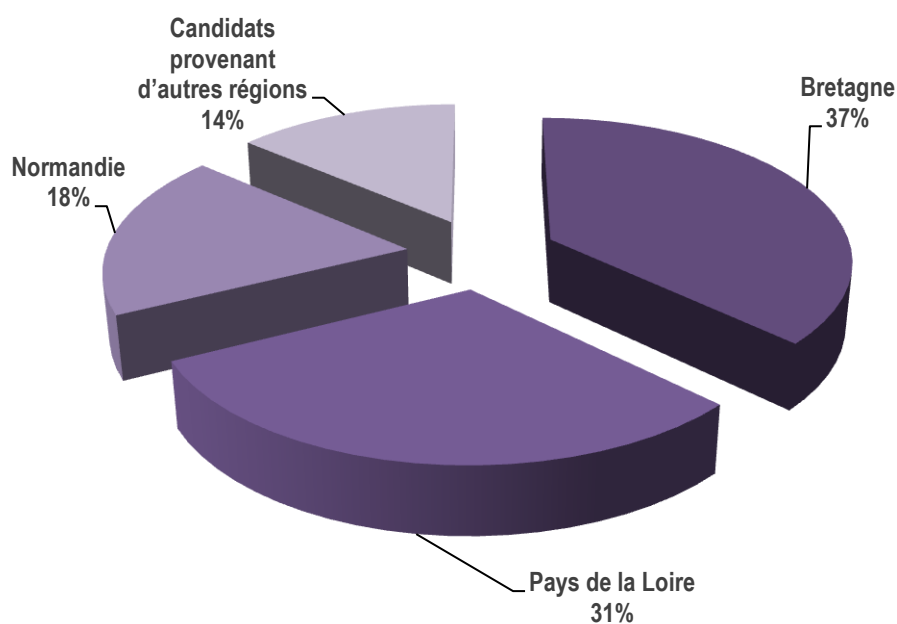
Le concours étant réglementairement ouvert par spécialité, il appartient au jury de fixer des seuils par spécialité, qui peuvent varier d'une spécialité à l'autre. Voici les seuils d'admissibilité fixés sur cette session 2015 :

SPÉCIALITÉ	NOMBRE DE POSTES	SEUIL D'ADMISSIBILITÉ	NOMBRE D'ADMISSIBLES
Ingénierie, gestion technique et architecture	21	10	20
Infrastructures et réseaux	28	11	52
Prévention et gestion des risques	30	11	57
Urbanisme, aménagement et paysages	27	11	55
Informatique et systèmes d'information	33	11	48
	139		232

c. Le profil des admissibles

SPÉCIALITÉ	HOMMES ADMISSIBLES	FEMMES ADMISSIBLES	MOYENNE D'ÂGE
Ingénierie, gestion technique et architecture	8	12	35 ans
Infrastructures et réseaux	28	24	36 ans
Prévention et gestion des risques	25	32	35 ans
Urbanisme, aménagement et paysages	12	43	33 ans
Informatique et systèmes d'information	38	10	37 ans
TOTAL	111	121	35 ans

Candidats provenant du Grand Ouest (Bretagne, Pays de la Loire, Normandie)	199	85.78 %
Candidats provenant d'autres régions	33	14.22 %



5) Le niveau des candidats à l'oral

Les candidats subissent **une seule épreuve obligatoire** d'admission :

L'épreuve d'entretien permettant d'apprécier les connaissances et les aptitudes du candidat consiste, dans un premier temps, en des questions portant sur l'une des options, choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt.

L'entretien vise ensuite à apprécier l'aptitude du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer ainsi que sa capacité à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur.

(durée totale de l'entretien : 40 mn ; réparties en 15 à 20 mn pour chacune des deux parties de celui-ci ; coefficient : 5)

Ils peuvent également choisir, au moment de leur inscription, une **épreuve facultative** d'admission, qui consiste en une épreuve orale facultative de langue vivante étrangère. Elle repose sur la traduction, sans dictionnaire, suivie d'une conversation, dans la langue étrangère choisie, d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes : allemand, anglais, arabe moderne, espagnol, grec moderne, italien, néerlandais, portugais et russe.

(préparation : 30 mn ; durée : 15 mn ; coefficient 1).

Les points excédant la note de 10 à l'épreuve facultative s'ajoutent au total des notes obtenues aux épreuves obligatoires et sont valables uniquement pour l'admission.

a. L'épreuve orale obligatoire d'entretien

Il convient de souligner le très faible absentéisme : seuls 5 candidats sur les 232 admissibles ne se sont pas présentés à cette épreuve.

Le cadrage de l'épreuve, établi au niveau national, était identique à celui de la session précédente.

Ce cadrage précise comme suit la répartition du temps et des points alloués à l'épreuve :

	Durée	Points
I - Questions sur l'option dont - connaissances de bases et hygiène, santé, sécurité - ingénierie liée à l'option - gestion de projets liée à l'option	15 à 20 mn	10 pts
II - Questions permettant d'évaluer les aptitudes professionnelles du candidat - motivation et présentation du candidat, qualités d'expression - capacité à résoudre des problèmes d'encadrement et conduite de projets - connaissances de l'environnement professionnel	15 à 20 mn	10 pts

SPÉCIALITÉ	PRÉSENTS	ÉVENTAIL DES NOTES	NOTES < 5 *	NOTE > OU = À 10	MOYENNE
Ingénierie, gestion technique et architecture	20	6 à 20	0	11	12.46
Infrastructures et réseaux	50	3.50 à 20	3	34	13.08
Prévention et gestion des risques	56	2 à 19	5	29	12.02
Urbanisme, aménagement et paysages	53	2 à 20	7	31	12.14
Informatique et systèmes d'information	48	2.50 à 18	1	29	11.85
TOTAL	197	2 à 20	16	134	12.31

* note éliminatoire

Remarques des examinateurs :

- Les examinateurs ont relevé cette année une véritable amélioration quant au niveau de préparation des candidats pour l'épreuve orale, certains candidats démontrant une réelle maîtrise de leur métier et une évidente motivation à intégrer la Fonction Publique Territoriale.
- Reste cependant à travailler, pour la majorité, les connaissances liées à l'environnement professionnel, car de vraies lacunes existent concernant les connaissances territoriales (missions des collectivités territoriales, budgets, organisation administrative, élections, marchés publics...).
- Des difficultés ont également été relevées concernant les situations de management, outil pourtant indispensable pour un ingénieur territorial.
- Le positionnement en tant qu'ingénieur s'avère compliqué pour beaucoup de candidats, qui restent cantonnés à leurs propres missions, sans capacité réelle à se projeter.

b. L'épreuve orale facultative de langue

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des notes obtenues par les candidats à l'oral et compte tenu de leur homogénéité, le jury a décidé de ne pas opérer de péréquation et d'arrêter définitivement les notes des candidats.

Nombre d'admissibles inscrits en :

- anglais : 133 (5 candidats ne se sont pas présentés)
- grec moderne : 1
- allemand : 2
- espagnol : 13
- italien : 2

TOTAL : 151 (146 présents)

SPÉCIALITÉ	NOTES AU DESSUS DE 10	NOTES EN DESSOUS DE 10	MOYENNE
Ingénierie, gestion technique et architecture	11	1	15.26
Infrastructures et réseaux	21	7	11.45
Prévention et gestion des risques	21	13	11.55
Urbanisme, aménagement et paysages	23	12	11.59
Informatique et systèmes d'information	23	14	11.15
TOTAL	99	47	12.20

6) L'admission des candidats

a. Les seuils d'admission

Les seuils d'admission 2015 s'inscrivent dans la continuité des décisions prises par les jurys des précédentes sessions des concours organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique dès lors que le nombre de postes est suffisant.

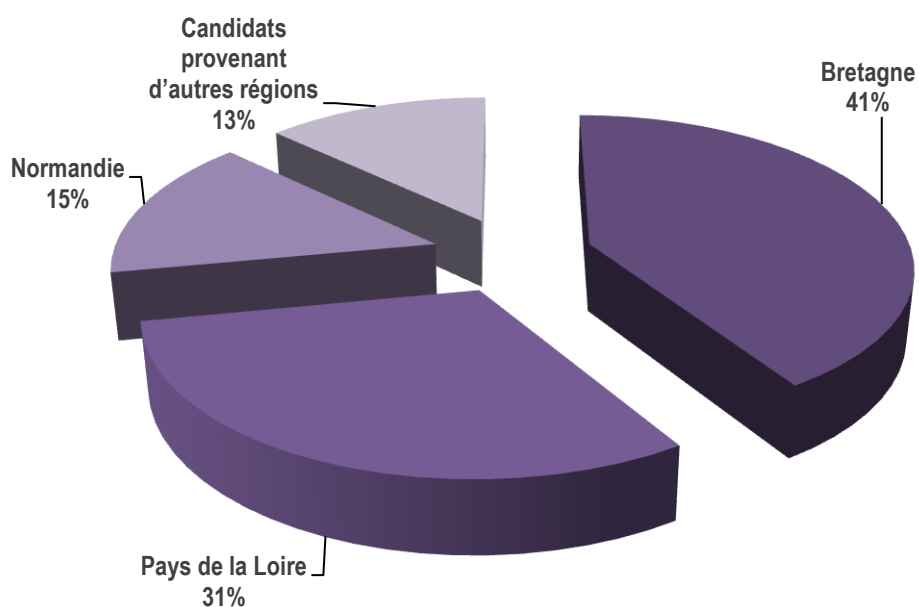
SPÉCIALITÉ	NOMBRE DE POSTES	SEUIL D'ADMISSION	NOMBRE D'ADMIS
Ingénierie, gestion technique et architecture	21	10.00	16
Infrastructures et réseaux	28	12.13	32
Prévention et gestion des risques	30	11.00	36
Urbanisme, aménagement et paysages	27	11.75	32
Informatique et systèmes d'information	33	10.00	36
	139		152

152 candidats sont ainsi admis sur 139 postes ouverts. En effet, le jury a décidé de transférer 18 postes de l'interne vers l'externe, en raison du nombre d'admissibles inférieur au nombre de postes ouverts dans cette voie.

En revanche, dans la spécialité « Ingénierie, gestion technique et architecture », tous les postes n'ont pas été pourvus. Conformément à l'article 18 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, « un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants ».

b. Le profil des admis

SPÉCIALITÉ	HOMMES ADMIS	FEMMES ADMIS	MOYENNE D'ÂGE
Ingénierie, gestion technique et architecture	5	11	36 ans
Infrastructures et réseaux	16	16	37 ans
Prévention et gestion des risques	16	20	37 ans
Urbanisme, aménagement et paysages	9	23	35 ans
Informatique et systèmes d'information	30	6	38 ans
TOTAL	76	76	37 ans



Répartition des lauréats en fonction de leur inscription :

Diplôme d'ingénieur	61	40.13 %
Diplôme d'architecte	6	3.95 %
Diplôme de géomètre	0	0.00 %
Bac + 5 accepté de droit	38	25 %
Pères / mères d'au moins trois enfants	26	17.10 %
Décision d'équivalence favorable	21	13.82 %
TOTAL	152	100 %

II. CONCOURS INTERNE

1) INSCRIPTIONS

Le concours interne est ouvert, pour 25 % au plus des postes à pourvoir :

- aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

Les candidats au concours interne pouvaient également s'inscrire à une épreuve facultative de langue étrangère (anglais, espagnol, allemand, italien, néerlandais, grec moderne, portugais, arabe moderne, russe).

Voici la répartition des inscrits à cette épreuve :

LANGUE	INSCRITS
Anglais	77
Espagnol	10
Allemand	1
Russe	1
TOTAL	89
% des dossiers reçus	43.20 %

2) STATISTIQUES

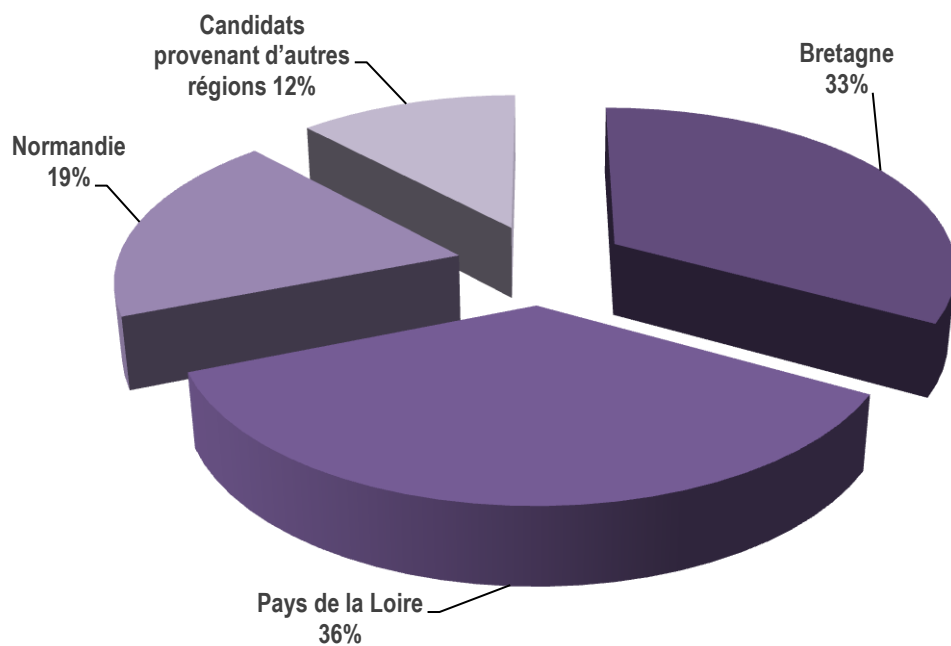
a. Répartition des postes et des inscrits :

SPÉCIALITÉ	POSTES	DOSSIER REÇUS	ADMIS À CONCOURIR *
Ingénierie, gestion technique et architecture	7	57	54
Infrastructures et réseaux	9	41	39
Prévention et gestion des risques	9	42	42
Urbanisme, aménagement et paysages	8	27	26
Informatique et systèmes d'information	10	39	37
TOTAL	43	206	198

* Y compris les candidats admis à concourir sous réserve de compléter leur dossier au plus tard le 17 juin 2015.

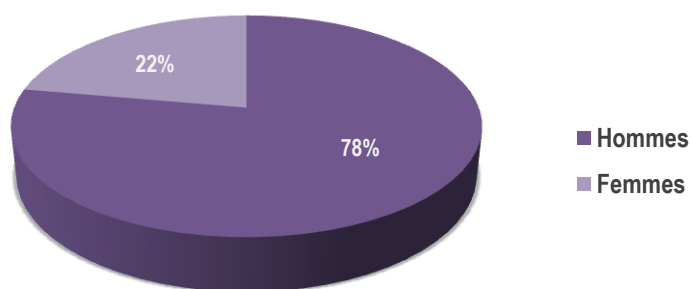
Provenance des candidats admis à concourir * :

Candidats provenant du Grand Ouest (Bretagne, Pays de la Loire, Normandie)	174	87.88 %
Candidats provenant d'autres régions	24	12.12 %



* Y compris les candidats admis à concourir sous réserve de compléter leur dossier au plus tard le 17 juin 2015.

b. Sexe des candidats admis à concourir * :



* Y compris les candidats admis à concourir sous réserve de compléter leur dossier au plus tard le 17 juin 2015.

c. Présents / absents

SPÉCIALITÉ	PRÉSENTS	ABSENTS	TAUX D'ABSENTÉISME
Ingénierie, gestion technique et architecture	36	18	33.33 %
Infrastructures et réseaux	26	13	33.33 %
Prévention et gestion des risques	26	16	38.10 %
Urbanisme, aménagement et paysages	15	11	42.31 %
Informatique et systèmes d'information	24	13	35.14 %
TOTAL	127	71	35.86 %

3) LE NIVEAU DES CANDIDATS À L'ÉCRIT

Les candidats subissent trois épreuves écrites d'admissibilité.

1. Une épreuve écrite de **mathématiques appliquées et de physique appliquée**.
(durée : 4h ; coefficient 3),
2. La rédaction d'une **note** à partir d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat, au moment de son inscription, parmi l'une de celles ouvertes au concours.
(durée : 4h ; coefficient 3),
3. L'établissement d'un **projet** ou étude portant sur l'une des options, choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt.
(durée : 8h ; coefficient 7).

a. **Épreuve de mathématiques et physique appliquées**

Mathématiques appliquées : note sur 10

Physique appliquée : note sur 10

SPÉCIALITÉ	PRÉSENTS	ÉVENTAIL DES NOTES	NOTES < 5 *	NOTES > OU = À 10	MOYENNE
Ingénierie, gestion technique et architecture	36	0 à 14.51	25	4	4.67
Infrastructures et réseaux	26	0.25 à 15.88	10	6	5.41
Prévention et gestion des risques	26	0.13 à 13.25	15	4	5.81
Urbanisme, aménagement et paysages	15	0.25 à 12.38	6	1	6.19
Informatique et systèmes d'information	24	0.25 à 14.76	17	3	4.42
TOTAL	127	0 à 15.88	73	18	5.30
* note éliminatoire			57.48 %	14.17 %	

En 2013, 60.75% des candidats avaient été éliminés sur cette épreuve.

Cette double épreuve reste chaque année très sélective, puisqu'une grande majorité des candidats est éliminée.

Il est donc important de bien se préparer à celle-ci.

b. Épreuve de note par spécialité

SPÉCIALITÉ	PRÉSENTS	ÉVENTAIL DES NOTES	NOTES < 5 *	NOTES > OU = À 10	MOYENNE
Ingénierie, gestion technique et architecture	35	2.50 à 15	5	8	8.14
Infrastructures et réseaux	26	2.75 à 14.50	3	12	11.38
Prévention et gestion des risques	26	1 à 13.50	4	10	7.98
Urbanisme, aménagement et paysages	15	5 à 14	0	4	9.54
Informatique et systèmes d'information	24	2.50 à 15.50	7	4	6.97
TOTAL	126	1 à 15.50	19	38	8.80
* note éliminatoire			15.08 %	30.16 %	

La moyenne générale est un peu plus élevée qu'en 2013 (7.23 / 20). Cependant, le niveau reste relativement faible.

Quelques conseils des correcteurs :

- Entretenir sa culture professionnelle en se formant, en se documentant, en échangeant,
- Connaître son environnement professionnel,
- Abandonner le « rôle » de technicien et se mettre en véritable situation d'ingénieur territorial, collaborateur direct du DGST,
- Développer une stratégie claire pour les propositions,
- Soigner la rédaction,
- S'entraîner à analyser rapidement les documents et en retirer l'essentiel en rapport avec la demande,
- Proposer une réponse adaptée au sujet et non pas des solutions types retenues lors de formations,
- Bien maîtriser la conduite de projet.

c. Épreuve de projet par option

SPÉCIALITÉ	PRÉSENTS	ÉVENTAIL DES NOTES	NOTES < 5 *	NOTES > OU = À 10	MOYENNE
Ingénierie, gestion technique et architecture	35	1.50 à 15	3	18	8.97
Infrastructures et réseaux	26	0 à 12.75	3	4	9.83
Prévention et gestion des risques	25	2.25 à 14	3	6	9.04
Urbanisme, aménagement et paysages	15	4.25 à 11.25	4	2	7.38
Informatique et systèmes d'information	24	1.38 à 13.25	4	10	8.24
TOTAL	125	0 à 15	17	40	8.69
* note éliminatoire			13.60 %	32 %	

Quelques conseils des correcteurs :

- Ne pas rester figer dans les documents fournis,
- Ne pas hésiter à utiliser des données en forme synthétique (tableau, schéma, diagramme,...),
- Soigner la forme,
- Avoir une bonne gestion du temps,

- Prendre le temps d'analyser les problématiques posées dans leur globalité et dans le contexte présenté, sans rechercher à répondre immédiatement,
- Se raccrocher à des solutions technico-techniques connues. La plus-value attendue d'un ingénieur est la capacité à trouver des solutions et démarches innovantes adaptées à ce contexte et cette problématique globale.

4) L'ADMISSIBILITÉ DES CANDIDATS

a. Les signes distinctifs pouvant entraîner une rupture d'anonymat

Cette année, aucune copie n'a fait l'objet d'un signalement au jury pour rupture d'anonymat.

Pour rappel, est considéré comme un signe distinctif : l'utilisation d'un stylo d'une autre couleur que le bleu ou le noir ; l'utilisation de fluo ; la mention d'un nom, prénom ou d'une collectivité, même fictifs ; le numéro de candidat ; la signature de la copie ou tout autre élément permettant d'identifier clairement le candidat.

b. Les seuils d'admissibilité

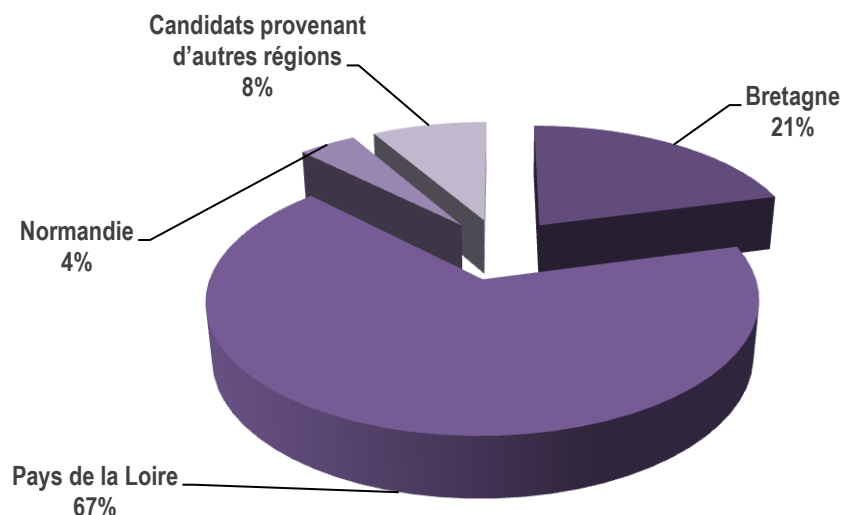
Le concours étant réglementairement ouvert par spécialité, il appartient au jury de fixer des seuils par spécialité, qui peuvent varier d'une spécialité à l'autre. Voici les seuils d'admissibilité fixés sur cette session 2015 :

SPÉCIALITÉ	NOMBRE DE POSTES	SEUIL D'ADMISSIBILITÉ	NOMBRE D'ADMISSIBLES
Ingénierie, gestion technique et architecture	7	9.39	7
Infrastructures et réseaux	9	9.05	6
Prévention et gestion des risques	9	9.70	4
Urbanisme, aménagement et paysages	8	9.17	3
Informatique et systèmes d'information	10	10.20	4
	43		24

c. Le profil des admissibles

SPÉCIALITÉ	HOMMES ADMISSIBLES	FEMMES ADMISSIBLES	MOYENNE D'ÂGE
Ingénierie, gestion technique et architecture	6	1	42 ans
Infrastructures et réseaux	6	0	41 ans
Prévention et gestion des risques	2	2	40 ans
Urbanisme, aménagement et paysages	2	1	35 ans
Informatique et systèmes d'information	2	2	36 ans
TOTAL	18	6	39 ans

Candidats provenant du Grand Ouest (Bretagne, Pays de la Loire, Normandie)	22	91.67 %
Candidats provenant d'autres régions	2	8.33 %



5) Le niveau des candidats à l'oral

Les candidats subissent **une seule épreuve obligatoire** d'admission :

L'épreuve d'entretien permettant d'apprécier les connaissances et les aptitudes du candidat consiste, dans un premier temps, en des questions portant sur l'une des options, choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt.

L'entretien vise ensuite à apprécier l'aptitude du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer ainsi que sa capacité à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur (durée totale de l'entretien : 40 mn ; réparties en 15 à 20 mn pour chacune des deux parties de celui-ci ; coefficient : 5)

Ils peuvent également choisir, au moment de leur inscription, une **épreuve facultative** d'admission, qui consiste en une épreuve orale facultative de langue vivante étrangère. Elle repose sur la traduction, sans dictionnaire, suivie d'une conversation, dans la langue étrangère choisie, d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes : allemand, anglais, arabe moderne, espagnol, grec moderne, italien, néerlandais, portugais et russe (préparation : 30 mn ; durée : 15 mn ; coefficient 1).

Les points excédant la note de 10 à l'épreuve facultative s'ajoutent au total des notes obtenues aux épreuves obligatoires et sont valables uniquement pour l'admission.

a. **L'épreuve orale obligatoire d'entretien**

Il convient de souligner que tous les candidats admissibles se sont présentés à l'épreuve orale.

Le cadrage de l'épreuve, établi au niveau national, était identique à celui de la session précédente.

Ce cadrage précise comme suit la répartition du temps et des points alloués à l'épreuve :

Remarques des examinateurs :

- Les examinateurs ont relevé cette année une véritable amélioration quant au niveau de préparation des candidats pour l'épreuve orale, certains candidats démontrant une réelle maîtrise de leur métier et une évidente motivation à intégrer la Fonction Publique Territoriale.
- Reste cependant à travailler, pour la majorité, les connaissances liées à l'environnement professionnel, car de vraies lacunes existent concernant les connaissances territoriales (missions des collectivités territoriales, budgets, organisation administrative, élections, marchés publics...).
- Les examinateurs ont relevé le manque de curiosité, d'analyse et de recul sur les missions d'ensemble des collectivités territoriales pour les candidats qui travaillent notamment dans des « grosses » structures ou dans des domaines très spécialisés.
- Des difficultés ont également été relevées concernant les situations de management, outil pourtant indispensable pour un ingénieur territorial.

Le positionnement en tant qu'ingénieur s'avère compliqué pour beaucoup de candidats, qui restent cantonnés à leurs propres missions et pratiques, sans capacité réelle à se projeter. Il est essentiel que les fonctionnaires territoriaux et notamment les ingénieurs, disposent de bonnes connaissances sur l'environnement dans lequel ils réalisent leurs missions.

	Durée	Points
I- Questions sur l'option dont - connaissances de bases et hygiène, santé, sécurité - ingénierie liée à l'option - gestion de projets liée à l'option	15 à 20 mn	10 pts
II – Questions permettant d'évaluer les aptitudes professionnelles du candidat - motivation et présentation du candidat, qualités d'expression - capacité à résoudre des problèmes d'encadrement et conduite de projets - connaissances de l'environnement professionnel	15 à 20 mn	10 pts

SPÉCIALITÉ	PRÉSENTS	ÉVENTAIL DES NOTES	NOTES < 5 *	NOTES > OU = À 10	MOYENNE
Ingénierie, gestion technique et architecture	7	6.50 à 18	0	6	13.71
Infrastructures et réseaux	6	8.50 à 16.50	0	4	12.83
Prévention et gestion des risques	4	4.50 à 17	1	2	10.88
Urbanisme, aménagement et paysages	3	14 à 20	0	3	16.50
Informatique et systèmes d'information	4	9 à 18	0	3	12.50
TOTAL	24	4.50 à 20	1	18	13.28
* note éliminatoire			4.17 %	75 %	

b. L'épreuve orale facultative de langue

La note moyenne obtenue à cette épreuve est de 9.19 / 20

Le nombre de points supplémentaires obtenus s'échelonne de 1.25 à 4.75.

SPÉCIALITÉ	INSCRITS ET ADMISSIBLES	PRÉSENTS	NOTE > OU = À 10	MOYENNE
Ingénierie, gestion technique et architecture	2	2	0	5.25
Infrastructures et réseaux	2	2	1	8
Prévention et gestion des risques	4	4	1	8.56
Urbanisme, aménagement et paysages	2	2	1	11.38
Informatique et systèmes d'information	3	3	3	12.75
TOTAL	13	13	6	9.19

6) L'admission des candidats

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des notes obtenues par les candidats à l'oral et compte tenu de leur homogénéité, le jury a décidé de ne pas opérer de péréquation et d'arrêter définitivement les notes des candidats.

a. Les seuils d'admission

Les seuils d'admission 2015 s'inscrivent dans la continuité des décisions prises par les jurys des précédentes sessions des concours organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique dès lors que le nombre de postes est suffisant.

SPÉCIALITÉ	NOMBRE DE POSTES	SEUIL D'ADMISSION	NOMBRE D'ADMIS
Ingénierie, gestion technique et architecture	7	11.40	6
Infrastructures et réseaux	9	10.79	5
Prévention et gestion des risques	9	12.14	2
Urbanisme, aménagement et paysages	8	10.94	3
Informatique et systèmes d'information	10	10.54	4
	43		20

20 candidats sont ainsi admis sur 43 postes ouverts.

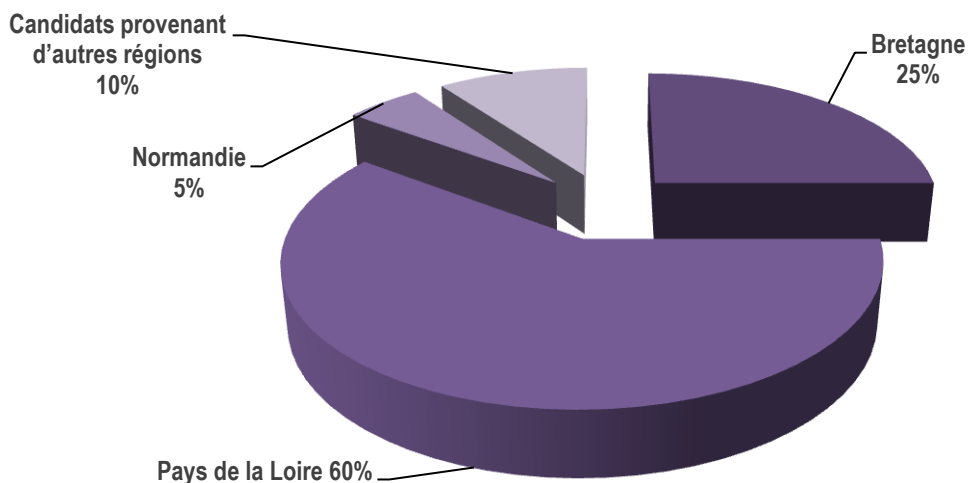
En effet, le jury n'a pas pu pourvoir tous les postes pour deux raisons :

- le nombre d'admissibles était inférieur au nombre de postes,
- conformément à l'article 18 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, « un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants ».

b. Le profil des admis

SPÉCIALITÉ	HOMMES ADMIS	FEMMES ADMISES	MOYENNE D'ÂGE
Ingénierie, gestion technique et architecture	5	1	40 ans
Infrastructures et réseaux	5	0	40 ans
Prévention et gestion des risques	0	2	37 ans
Urbanisme, aménagement et paysages	2	1	38 ans
Informatique et systèmes d'information	2	2	36 ans
TOTAL	14	6	38 ans

Candidats provenant du Grand Ouest (Bretagne, Pays de la Loire, Normandie)	18	90 %
Candidats provenant d'autres régions	2	10 %



CONSEILS POUR LES FUTURS CANDIDATS :

Passer un concours nécessite une préparation sérieuse et de l'investissement de la part du candidat.

Il est indispensable de s'informer sur la nature des épreuves, le programme, le cadrage des épreuves, etc. Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site www.cdg44.fr et le service concours et examens professionnels du Centre de Gestion de Loire-Atlantique se tient à disposition des candidats pour toute question relative au concours d'ingénieur territorial.

Une attention particulière doit être portée à l'écrit : maîtrise de la méthodologie, de la syntaxe, de l'orthographe, de la synthèse, de la gestion du temps...

Concernant l'épreuve orale, il s'avère primordial de connaître l'environnement que l'on souhaite intégrer, en s'informant sur les modes de fonctionnement des collectivités territoriales, leurs enjeux, leurs actualités. Les candidats doivent se mettre à jour sur l'actualité technique et réglementaire de leur option. Il est également essentiel d'être capable de se projeter en tant qu'encadrant.

Il s'agit là du minimum requis.

Enfin, je tiens à remercier les membres du jury, correcteurs, examinateurs pour leur disponibilité, leur professionnalisme, leur expertise et leur volonté de veiller au maintien d'un certain niveau d'exigence dans la sélection de nos futurs collaborateurs au sein de nos équipes techniques.

Fait à Nantes, le 15 décembre 2015

Le Président du jury,



Philip SQUELARD
Président du Centre de Gestion de Loire-Atlantique